



ENGAGEMENT 2

Développer le pouvoir
d'agir des personnes
concernées

2.



Développer le pouvoir d'agir des personnes concernées



Développer le pouvoir d'agir des personnes concernées, c'est :

- Favoriser le « processus par lequel les personnes accèdent ensemble ou séparément à une plus grande possibilité d'agir sur ce qui est important pour elles-mêmes, leurs proches ou la collectivité à laquelle elles s'identifient » (Yann Le Bossé),
- Développer « les capacités des personnes à agir pour elles-mêmes et dans leur environnement » (extrait du Décret relatif à la définition du travail social),
- Créer les conditions de sa mise en œuvre au plus près des habitantes et habitants dans une logique de développement social local.



Citations

« Le développement du pouvoir d'agir ? Parlez-en moins, faites-en plus ! »

Yann Le Bossé, psychologue

« Le pouvoir ne se monopolise pas, ne se donne pas, mais se développe. »

Hélène Balazard, politologue

« La dimension sociétale et collective de la pauvreté et des inégalités implique des solutions elles-mêmes collectives, auxquelles peuvent contribuer les travailleurs sociaux en mobilisant d'autres acteurs du territoire afin de mieux accompagner les parcours de vie dans toutes leurs composantes. »

Cyprien Avenel, sociologue



Pourquoi agir ?

131 223

entretiens sociaux dans le cadre d'accompagnements individuels.

(MDL, 2021)

52 046

ménages rencontrés au sein des Maisons de la Métropole de Lyon.

(MDL, 2021)

22

actions collectives menées sur 10 territoires.

(MDL, 2021)

10

professionnels formés au développement du pouvoir d'agir.

(MDL, 2022)



Les ambitions



Former largement les professionnels au développement du pouvoir d'agir, pour répondre au plus près aux aspirations des habitantes et habitants



Démultiplier le nombre d'actions collectives et innovantes pour amplifier les démarches de « faire avec » les personnes concernées dans une perspective d'émancipation individuelle et collective



Réinventer des espaces de participation pour chaque politique publique et sur chaque territoire où les personnes concernées, par leur expérience, contribuent aux politiques publiques de solidarité



Les leviers de transformation

1

Affirmer une volonté politique forte pour porter la transformation des pratiques

3

S'appuyer sur la pleine adhésion des managers, pour soutenir le développement du pouvoir d'agir auprès des équipes de terrain

2

Former toutes les parties prenantes pour les outiller tant au niveau des actions collectives que de l'accompagnement individuel



Les exemples inspirants

Collectif 14 rue Michelet

action collective emblématique du développement du pouvoir d'agir portée par les travailleurs sociaux de la Métropole de Lyon avec un collectif d'habitants de Rillieux-la-Pape.



Le Groupe d'Évaluation et de Participation pour l'Inclusion (GEPI)

est une scène de gouvernance de la Métropole de Lyon pour donner la parole aux personnes en situation de précarité.



Une démarche institutionnelle au service du développement du pouvoir d'agir

est portée par le Département de Gironde pour renouveler les pratiques d'accompagnement social.





Former au développement du Pouvoir d'Agir



Enjeux

La démarche autour du développement du pouvoir d'agir repose sur une transformation en profondeur des pratiques professionnelles. Elle nécessite de sensibiliser les élus et les managers, ainsi que de déployer, sur les territoires, des formations-actions avec les professionnels de terrain. Il s'agit d'un cheminement, qui doit s'inscrire dans un processus au long cours, porté par une communauté d'acteurs volontaires.



Orientations



Former toutes les parties prenantes au développement du pouvoir d'agir



Ancrer la transformation des pratiques au quotidien et sur le temps long



Soutenir une communauté de pratiques autour du développement du pouvoir d'agir



Projets phares

<p>1</p> <p>Déployer un plan de formation ambitieux autour du développement du pouvoir d'agir</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser largement les élus et les managers au développement du pouvoir d'agir • Déployer des formations – actions avec les professionnels de terrain, en partant de problématiques concrètes « ici et maintenant »
<p>2</p> <p>Constituer un réseau « d'agents multiplicateurs » du pouvoir d'agir</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Constituer un réseau associant des professionnels de la Métropole de Lyon volontaires, les acteurs de la politique de la ville et de l'éducation populaire, pour déployer des actions en faveur du développement du pouvoir d'agir et faire évoluer les postures et pratiques professionnelles
<p>3</p> <p>Structurer un centre ressources métropolitain dédié au pouvoir d'agir</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Créer un espace ressources pluri-partenarial autour du pouvoir d'agir, pour apporter un appui technique aux acteurs du territoire • Animer le réseau partenarial, sensibiliser et diffuser les bonnes pratiques qui renforcent le pouvoir d'agir des personnes concernées et des collectifs d'habitantes et habitants • Proposer, en lien avec les Universités, la mise en place d'un Diplôme Universitaire sur le développement du pouvoir d'agir





Faire avec les personnes concernées



Enjeux

L'ambition portée par la Métropole de Lyon est d'aller au-delà des modes d'intervention individuelle et par dispositifs pour favoriser une approche plus collective et co-construite avec les personnes concernées. Il s'agit de "faire avec" et de "faire ensemble". L'enjeu fondamental est ici de redonner du sens et de renouer avec la vocation première du travail social et médico-social.



Orientations



Promouvoir les formats collectifs de l'accompagnement social



Développer le travail pair et la pair-aidance



Expérimenter des modèles de prises de décisions concertées



Projets phares

<p>1</p> <p>Démultiplier les actions collectives avec les habitantes et habitants</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Former et accompagner les professionnels à l'intervention sociale collective • Créer une boîte à outils pour faciliter le déploiement des actions collectives (fiches méthodologiques, partage des actions réalisées, mesures d'impact social) • Valoriser, partager et capitaliser sur les actions engagées, pour permettre à chacun de s'inspirer
<p>2</p> <p>Soutenir le travail pair et la pair-aidance</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Faire connaître la pair-aidance et promouvoir le travail pair au sein de la Métropole de Lyon et des institutions sociales et médico-sociales • Construire, en lien avec les partenaires associatifs, un vivier de pair-aidants
<p>3</p> <p>Expérimenter la « conférence familiale »</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Expérimenter, sur les territoires volontaires, un modèle de résolution des difficultés en partant des envies et des besoins exprimés par la personne concernée, tout en mobilisant son entourage et les ressources de proximité





Développer la participation des personnes concernées



Enjeux

La participation des personnes concernées constitue un levier fort d'amélioration des politiques publiques de solidarité. Or, il existe à ce jour peu d'espaces institutionnels, où leur parole est prise en compte. Il s'agit ici de promouvoir de nouvelles scènes de participation ouvertes et plurielles où seraient reconnus comme pleinement légitimes les savoirs issus de l'expérience.



Orientations



Ouvrir des espaces de participation aux personnes concernées



Valoriser la parole des personnes concernées



Diversifier les formats de participation



Projets phares

<p>1</p> <p>Consolider les comités de participation de personnes concernées</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place ou consolider des espaces de participation libre et sans mandat de personnes concernées autour des politiques de solidarité en capitalisant sur l'expérience du Groupe d'Evaluation et de Participation pour l'Inclusion • Partager une culture commune de la participation pour promouvoir une culture commune autour de la participation au sein de la Métropole de Lyon et de ses partenaires
<p>2</p> <p>Encourager et reconnaître la participation des personnes concernées</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Former les personnes concernées à la prise de parole citoyenne et aux politiques publiques • Reconnaître l'investissement et l'expertise des personnes concernées • Proposer des parcours de montée en compétences, à travers l'animation de groupes de travail, de démarches d'aller vers, de pair-aidance et de travail pair
<p>3</p> <p>Démultiplier les expériences de participation à une échelle territoriale</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagner les expériences de participation des personnes concernées sur les territoires, en lien avec les projets sociaux de territoire • Construire et diffuser une méthodologie de projet qui, systématiquement, conduit à s'interroger sur qui, quand et comment associer les personnes concernées

